

CONTRAT DE MICROSOFT À L'INTENTION DES CAMPUS

Contrat d'utilisation - Membres du corps professoral et du personnel

Le présent contrat porte sur la suite logicielle Microsoft Office 2007 (ci-après « les logiciels »). Les logiciels sont mis à votre disposition puisque le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (ci-après « le Ministère ») a acheté une couverture pour des licences logicielles par l'entremise d'une convention de droits d'utilisation avec Microsoft, c'est-à-dire le Contrat de Microsoft à l'intention des campus (qui est en vigueur du 29 mars 2010 au 29 mars 2013). Le contrat à l'intention des campus est renouvelable annuellement. Le Ministère vous permet d'utiliser les logiciels, à vos propres risques, sur **un ordinateur domestique à des fins professionnelles. Ni la licence ni les CD des logiciels ne vous appartiennent.** Vous utilisez la licence et les CD des logiciels du Ministère pour la durée du présent contrat, conformément aux conditions d'utilisation.

Le fait d'apposer votre signature ci-dessous confirme que vous convenez de ce qui suit :

1. J'ai lu les conditions applicables à la convention de droits d'utilisation des logiciels (à l'adresse ci-dessous) et j'accepte de m'y conformer :

[CampusSchool_LicenseRights_Canada_French\[1\].pdf](#)

2. Je comprends que je suis admissible à utiliser les logiciels à des fins professionnelles puisque je travaille actuellement pour une instance participante, tel que défini dans la convention de droits d'utilisation du Ministère. Les instances participantes sont :

le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
la Division de l'éducation permanente et de la formation du ministère de l'Innovation et des Études supérieures
la Commission scolaire de l'est
la Commission scolaire de l'ouest
la Commission scolaire de langue française

Je comprends que je devrai immédiatement supprimer les logiciels sur mon ordinateur domestique si jamais je ne suis plus employé par un ministère participant.

3. Je comprends que les CD des logiciels obtenus ne peuvent pas être retournés au Ministère une fois qu'ils ont été utilisés, et que je ne peux pas partager ni les CD ni les logiciels avec qui que ce soit, ni permettre que ceux-ci soient utilisés sur un ordinateur autre que l'ordinateur domestique que j'ai choisi.
4. Si l'un des événements énumérés ci-après survient, je supprimerai les logiciels sur mon ordinateur domestique et je détruirai les CD: expiration de la convention de droits d'utilisation, résiliation de la convention de droits d'utilisation, résiliation du présent contrat d'utilisation, ou circonstance faisant en sorte que je ne suis plus employé par une instance participante.
5. Je comprends que le Ministère m'avisera de l'expiration ou de la résiliation de la convention de droits d'utilisation.
6. Les conditions du présent contrat d'utilisation sont semblables à celles de la convention de droits d'utilisation, sauf si le contrat d'utilisation est résilié plus tôt par le Ministère ou par moi-même, et ce, en donnant un avis écrit de 10 jours à l'autre partie.

Considérant que le Ministère m'autorise à utiliser les logiciels, j'accepte d'être lié par les conditions du présent contrat d'utilisation :

Nom : _____
(En lettres moulées) (Signature)

Date : _____ Numéro d'identification/d'employé : _____

Site de travail: _____

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Edward MacLean au 902-438-4832 ou à edmaclean@edu.pe.ca

Les formulaires dûment remplis peuvent être postés ou télécopiés à :

Lorraine Roberge (Télécopieur) 902-438-4874
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
250 rue Water, Bureau 101, Summerside (Î.-P.-É.) C1N 1B6